



## Compte rendu sommaire séance du conseil communautaire du 10 juillet 2019

### **PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY

**POUVOIRS** : M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, Mme Manuela CHARTIER à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Christophe BONNET, M. Bernard GILBERT, Mme Marie-Annick VATZ

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 mai 2019 sera approuvé lors de la prochaine séance de conseil communautaire.

## 1 – ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Convention 2019 relative à l'aide au logement temporaire pour la gestion d'aires des gens du voyage

**Vote favorable à l'unanimité** pour CONCLURE avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2019 et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

L'aide pour 2019, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 24 441,91€. Ce montant est calculé comme suit :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit 15 255 € (19 982,40 € en 2018)
- Un montant variable fixé au regard du taux provisionnel d'occupation mensuel, estimé à 9 186,91 € (soit 8 791,32 € en 2018)

### 1.2 Renouvellement de la Commission de Suivi de Site THALES

**Vote favorable à l'unanimité** pour DESIGNER Mme Constance de Pélichy comme représentant au sein de la Commission de Suivi de Site pour la société THALES LAS France

## 2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 2.1 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret (CAUE) pour l'année 2020

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER l'adhésion de la CCPS au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret pour l'année 2020, en son nom propre, et pour celui de toutes les communes qui le compose.

### 2.2 Avenant n°3 à la convention de groupement de commande sur le suivi juridique des 3 SCoT

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- PROLONGER jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi juridique de trois SCoT conclu avec le Cabinet CASADEI le 20 avril 2015,

- AUTORISER le Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en tant que coordonnateur du groupement, à signer l'avenant avec le Cabinet CASADEI pour la prolongation du marché sur l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi juridique de trois SCoT,
- AUTORISER le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

### 3 - FINANCES ET MARCHES PUBLICS

#### 3.1 Répartition du prélèvement FPIC 2019

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER la répartition de la contribution au FPIC 2019, soit la répartition suivante :

Prélèvement total 2019	469 244,00 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	234 622,00 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	234 622,00 €

Répartition entre les communes membres	234 622,00 €
ARDON	25 644,00 €
JOUY-LE-POTIER	16 119,00€
LA FERTE SAINT-AUBIN	123 341,00 €
LIGNY-LE-RIBAUT	15 720,00 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	26 254,00 €
MENESTREAU-EN-VILLETTE	19 239,00 €
SENNELY	8 306,00 €

#### 3.2 Attribution du marché n°19CC08 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires et forfaitaires pour le lot 1 et sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires pour le lot 2.

- Pour le lot n°1 :

Considérant, après analyse, que l'offre remise par le groupement conjoint dont le mandataire solidaire est la société SARL AUDDICE URBANISME, représentée par Monsieur Louis-Philippe BLERVACQUE, en qualité de gérant, située rue des Petites Granges à SAUMUR est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 160 275 € HT.

- Pour le lot n°2 :

Considérant, après analyse, que l'offre remise par la société SARL CABINET COUDRAY, représentée par Maître Sophie GUILLON-COUDRAY, en qualité de co-gérante, située 1 rue Raoul Ponchon à RENNES est l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 8 830 € HT.

### 4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 4.1 Convention de servitudes avec le département et Lysséo pour le déploiement du THD à Ménestreau-en-Villette

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- AUTORISER le Département et Lysséo à réaliser des travaux nécessaires au déploiement du THD sur la parcelle AH 18 zone de Ménestreau en Villette
- AUTORISER son Président à signer la convention de servitudes.

#### 4.2 Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement entreprise Panibois à Marcilly-en-Villette

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- AUTORISER ENEDIS à réaliser des travaux nécessaires au raccordement de l'entreprise PANIBOIS sur les parcelles BB 233, BB 238 et BB 239 zone de Marcilly en Villette
- AUTORISER son Président, ou son représentant, à signer la convention de servitudes.

### 5 - RESSOURCES HUMAINES

#### 5.1 Modification du tableau des effectifs

**Vote favorable à l'unanimité** pour SUPPRIMER :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au complexe aquatique le Cube
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service instruction et droit des sols

## 5.2 Partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER les termes du partenariat de formation professionnelle territorialisée (PFPT) passé avec le CNFPT, délégation régionale Centre Val de Loire et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit partenariat.

## 6 – EQUIPEMENT SPORTIF

### 6.1 Modification du tarif applicable aux structures de loisir et ALSH pour le Cube

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER les modifications apportées aux tarifs suivants du CUBE, à compter du 8 juillet 2019, les autres tarifs de la grille adoptés lors de la séance du 18 décembre 2018 demeurant inchangés :

Espace aquatique	CCPS	HCCPS	T.U. CCPS	T.U. HCCPS
ALSH : tarif par enfant (gratuité pour les accompagnants)	2,47 €	3,00 €	2,47 €	3,00 €
CE/Camping ALSH (50 entrées)	160,00 €		3,20 €	

### 6.2 Modification de la convention d'occupation du CUBE pour les MNS recrutés pour la saison estivale

**Vote favorable à l'unanimité** pour MODIFIER la convention d'occupation du Complexe des maîtres-nageurs-sauveteurs, applicables à compter du 10 juillet 2019, comme suit :

#### [...] Article 3 : Conditions financières

*La Communauté de Communes met à la disposition de M..... le Complexe aquatique Le CUBE moyennant une participation financière annuelle d'un montant de 130€, correspondant à un forfait de leçons de natation, selon le tarif en vigueur voté lors de la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2015. La participation financière des maîtres-nageurs-sauveteurs recrutés dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité sera proratisée en fonction de la durée du contrat (1 ou 2 mois).*

## 7 – SOCIAL

### 7.1 Convention de partenariat 2019 relative aux bénéficiaires du RSA

**Vote favorable à l'unanimité** pour CONCLURE la convention de partenariat 2019 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

### DECISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT

N°22/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise de lots d'entrées à l'association Gym Olivet et l'association Appel de l'école Note Dame à Beaugency

N°23/2019 : Approbation et signature du marché 19CC06 relatif à l'exploitation estivale du snack situé au Cube

N°24/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise de lots d'entrées à l'association AVYN, le groupe scolaire des chêneries et le groupe scolaire école du Centre et Mireille Prieur

N°25/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association de l'école maternelle Champdoux à St Denis en Val

La Ferté Saint-Aubin, le 11 juillet 2019

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

